

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-112

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatie, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatie), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION « OFF »

Dans le cadre de la 26^{ème} édition du Festival Off-Courts du 06 au 12 septembre 2025

La Ville de Trouville-sur-Mer, à travers sa politique culturelle, soutient les associations à l'initiative d'événements qui contribuent au rayonnement de la Ville, à la valorisation de son patrimoine (matériel et immatériel), à la diversité culturelle et à destination de publics variés (Trouvillais, résidents secondaires et visiteurs de la commune).

En complément de son concours financier, la Ville apporte également son soutien aux événements au moyen de la mise à disposition de locaux, de matériels et d'implication des services ainsi que d'autres aides complémentaires.

Créé en 2000, le festival Off-Courts tend tout d'abord à promouvoir le court-métrage à travers sa diffusion, sa production voire sa réalisation, il porte également sur la rencontre entre deux territoires : la France, et plus particulièrement Trouville-sur-Mer, et le Québec.

Sa programmation éclectique et pluridisciplinaire se compose de projections, de rencontres professionnelles, d'actions de médiation à destination des scolaires, de sessions de réalisation de courts-métrages (dénommées Kino), de conférences/débats et de concerts.

Cette année, outre l'octroi d'une subvention s'élevant à 58 000 €, l'association « OFF » pourra bénéficier, dans le cadre de l'élaboration de l'édition 2025 du festival Off-Courts, d'aides complémentaires dont les montants ont été déterminés ou estimés à :

- 2 968 € d'aides directes prises en charge par la Ville pour la réalisation de supports de communication, l'acquisition de fournitures d'entretien, la consommation de fluides, et la prise en charge d'un vin d'honneur d'accueil des délégations internationales le 06 septembre 2025.
- 35 778.81 € d'aides indirectes correspondant à la *valorisation* des moyens municipaux (locaux, matériels et implication des services) susceptibles d'être mis à disposition de l'association « OFF ». Il s'agit d'une estimation réalisée à partir du bilan de l'édition 2024.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la reconduction du partenariat avec l'association « OFF », organisatrice du festival Off-Courts et la nécessité de signer une convention fixant les engagements de chacune des parties dans l'élaboration de la 26^{ème} édition du festival. Cette dernière se tiendra du 06 au 12 septembre 2025.

Le Rapport entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-189 du 19 décembre 2024 approuvant l'octroi de subventions aux associations au titre de l'exercice 2025,

Vu la délibération du 19 décembre 2024 approuvant l'autorisation de signer des conventions financières pour le versement de subventions au titre de l'année 2025,

Vu la délibération n°2025-27 du 31 mars 2025 rectifiant une erreur matérielle dans la délibération n°2024-189 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative, sport et temps de l'enfant du 17 Juin 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Foncier du 19 Juin 2025,

Vu l'avis de la Commission Animations, affaires culturelles et communication du 20 Juin 2025,

Considérant la proposition de reconduction d'un partenariat avec **l'association « OFF »** ayant pour objet l'élaboration de la 26^{ème} édition du festival Off-Courts qui se déroulera sur la commune de Trouville-sur-Mer du 06 au 12 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat afin de fixer les engagements de chacune des parties dans l'élaboration dudit festival ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne prend pas part au vote : Mme Grand-Brodeur

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat, ci-annexée, conclue entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'**association « OFF »** dans le cadre de la 26^{ème} édition du Festival Off Courts, programmé du 06 au 12 septembre 2025.
- **Autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE